

Décision n° 2023-134 du 27/07/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Thérapie et risque cardiovasculaire » de l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-133 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « thérapie et risque cardiovasculaire » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Décide

Article 1er

Sont nommés membres du comité scientifique permanent « thérapie et risque cardiovasculaire » pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

- Madame BAUGUE (Alexandra)
- Madame BEJAN-ANGOULVANT (Theodora)
- Monsieur DECOENE (Christophe)
- Monsieur DRICI (Milou-Daniel)
- Monsieur TELLEZ (Stéphane)
- Monsieur TRINH-DUC (Albert)
- Madame TROPEANO (Anne-Isabelle)

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Monsieur BOUNAUD-DEVILLIERS (Gilbert), Association de Porteurs de Dispositifs Electriques Cardiaques (APODEC)
- Monsieur COTTET (Claude), Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Article 2

La Directrice médicale médicaments 1 est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 27 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale